

Ligue de soccer comté de Portneuf



Cahier des charges

Saison 2024

La Ligue de soccer du comté de Portneuf est heureuse de vous présenter son cahier des charges pour la saison 2024. Ce cahier permettra à chacune des associations membre de mieux connaître la ligue et ses exigences afin d'en assurer un fonctionnement des plus agréables. Bonne saison!

1- STRUCTURE

La Ligue de soccer du comté de Portneuf regroupe les associations de ce secteur qui désirent mettre en commun leurs équipes de soccer à 5 et à 7 en vue d'organiser un horaire de parties régulières. Les associations participantes doivent être membres en règle de l'Association régionale de soccer de Québec (ARSQ).

Voici les associations de soccer qui forment la LSCP et leur représentant sur le conseil :

Association	Répondant des villes / CA	Répondant du club / coordo
Club de soccer les Éclairs de Neuville		France Petitclerc
Club de soccer des Celtics de l'ouest de Portneuf	Mathieu Reig	
Club de soccer Les Rapides de Ste-Catherine	Guylaine Veilleux	
Club de soccer Mustang de Pont-Rouge	Moira Houde-Coton	Alyssa Bédard
Club de soccer de Saint-Raymond	Jimmy Martel	Ève Bertrand

La LSCP embauche un coordonnateur de ligue qui a pour but de faire évoluer les activités du soccer et appliquer les différentes règles de notre ligue. Il est sous la supervision du conseil.

Les coordonnateurs ou les responsables du club doivent être disponibles par téléphone ou message électronique dès 15 h en saison afin de favoriser les communications. Il est recommandé d'utiliser le téléphone en premier lieu.

2- CATÉGORIES OFFERTES ET CALIBRE DE JEU

La Ligue de soccer du comté de Portneuf organise du soccer à 5 (U7 et U8) et à 7 (U9 et U10).

Veillez noter qu'un minimum de quatre équipes est nécessaire pour qu'une catégorie existe.

Ballon vs catégorie de jeu :

- U7 : ballon #3
- U8 à U10 : ballon #4

3- DIVISIONS

Tous les pools sont composés d'une seule division contenant toutes les équipes. La ligue est consciente qu'il est probable que le calendrier des parties ne pourra pas être équilibré, c'est-à-

dire qu'il est possible qu'une équipe ne rencontre pas toutes les équipes et les équipes ne se rencontrent pas toutes 2 fois.

Remarque : *Toute autre répartition pourra être formulée à condition de respecter la philosophie de la ligue et que l'ensemble des membres en soit partie prenante.*

La ligue se réserve le droit de modifier cette structure selon le nombre d'équipes inscrites et des cas particuliers.

4- ÉQUIPES ET ENTRAÎNEURS

La ligue encourage les clubs à respecter les **recommandations** de Soccer Québec pour le nombre de joueurs dans chaque équipe.

	Nombre de joueurs optimal par équipe	Nombre de joueur minimal lors d'un match
Soccer à 5	10	4
Soccer à 7	12	5

Cependant,

- La ligue invite les clubs à faire preuve de jugement dans la composition de leur équipe afin d'éviter de priver un enfant de jouer.

- Aucun joueurs réserviste, provenant d'une catégorie inférieure, ne peut être utilisé si l'équipe dispose du nombre de joueur optimal pour jouer son match

Toute équipe est sous la responsabilité d'au minimum un (1) entraîneur affilié qui peut être assisté d'adjoints. La présentation du passeport avant le match n'est pas obligatoire. De plus, il est recommandé que les entraîneurs et leurs adjoints aient le niveau de qualification fixé par l'ARSQ.

Les joueurs formant une équipe devront avoir leur date de naissance comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en cours, selon les consignes de Soccer Québec. Le sur-classement est permis dans les limites des règlements de Soccer Québec. Le sous-classement est interdit sauf dans les cas médicaux (avec attestation médicale) ou toute situation jugée extraordinaire par le CA de la ligue. Aucun sous-classement ne peut se faire sans résolution du CA de la ligue.

5- DÉBUT DES ACTIVITÉS ET DÉROULEMENT DE LA SAISON

La saison de la ligue débutera le lundi 27 mai. Il a été convenu que le coordonnateur placera en priorité seulement 1 match par semaine au calendrier durant la période scolaire. Une pause est prévue pendant les deux semaines de la construction. Le calendrier comprend un total de 12 parties pour les catégories U-7 à U-10. La fin de saison est prévue pour le vendredi 23 août.

6- ENCADREMENT DES PARTIES

Les parties de soccer des catégories U7 à U8 seront encadrées par des meneurs de jeu, tandis que les parties de la catégorie U9 à U10 le seront par des arbitres. Les assignations et le paiement des arbitres ainsi que des meneurs de jeu relèvent des associations locales.

La ligue pourra apporter assistance à une association dans la recherche d'arbitres. Une liste commune d'arbitres sera fournie en début de saison aux Clubs. En cas de besoin, les arbitres de cette liste pourront être contactés directement pour aller arbitrer dans un autre club. Le club ayant un besoin devra cependant valider avec le club d'origine de l'arbitre afin de s'assurer que ce dernier n'est pas déjà assigné à un match. Cette mesure a pour but d'éviter de sur-solliciter les arbitres de la liste. Le club faisant appel à un arbitre de la liste devra lui payer des frais de déplacement (aller-retour) selon la grille des distances. (Voir annexe 1).

Le paiement des frais d'arbitrage se fera aux conditions de chacun des Clubs selon les taux suggérés par l'ARSQ en 2024. Si une association utilise un arbitre d'un autre club, il doit le payer selon les tarifs de l'ARSQ de 2024 (annexe 2) et additionner le kilométrage.

7- STATISTIQUES

Aucun résultat ni statistique ne sera retenu, compilé ou diffusé par la Ligue.

8- DURÉE DES PARTIES

U-7 et U8 :	8 x 5 minutes
U-9 et U-10	4 x 12 minutes

Pour les catégories U7 à U9, les entraîneurs pourront s'entendre avec le meneur de jeu afin de faire des périodes de jeu plus courtes en fonction de la chaleur et du nombre de joueurs.

On demande aux équipes d'arriver minimum 15 minutes avant le début du match pour l'échauffement et les procédures d'avant-match. L'objectif ayant pour but de débuter les matchs à l'heure convenue.

Si une partie débute avec du retard, elle devra se terminer au maximum 15 minutes après l'heure prévue de fin advenant le cas d'un programme double sur le terrain. S'il n'y a pas de partie après, la partie peut se jouer jusqu'à la fin.

9- PROCÉDURE EN CAS DE PLUIE

Aucune partie ne peut être annulée à l'avance en raison de la pluie ou d'un risque d'orage, sauf en cas de force majeure ou si un terrain est jugé non-praticable par le club receveur. Dans de tels cas, le club receveur devra communiquer avec le coordonnateur de la ligue afin d'obtenir l'approbation.

Procédures à suivre : Au moins 2 heures avant l'heure du début de la partie, le coordonnateur de l'équipe locale devra communiquer par téléphone avec le coordonnateur de l'équipe visiteuse pour signifier l'intention d'annuler. Le coordonnateur de l'équipe locale avisera le coordonnateur de la LSCP par courriel. Cette partie devra être recédulée avant la fin de la saison. Une fois la date déterminée, le coordonnateur de la ligue expédiera une confirmation par e-mail.

En cas de pluie abondante ou d'orage lors de la partie, ce sont les arbitres et les meneurs de jeu qui sont responsables de prendre la décision sur la poursuite ou non de la partie.

Procédures à suivre : À la première vue de la foudre suivie par le son du tonnerre dans les 30 secondes, le match est arrêté et les équipes doivent se mettre à l'abri. L'arbitre ou le meneur de jeu doivent attendre un minimum de 15 minutes et un maximum de 30 minutes afin de prendre une décision sur la poursuite ou l'arrêt de la partie.

Si 75% du temps de jeu total est joué, les 2 équipes peuvent quitter le match, avec l'accord de l'arbitre ou du meneur de jeu.

Si deux entraîneurs prennent la décision ensemble, sans l'accord du coordonnateur, d'annuler une partie pour quelque raison, il y aura forfait pour les deux équipes.

10- HORAIRE DES PARTIES

Heure optimale de début de partie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
18h30	U9 Féminin	U9 Masculin	U10 Masculin	U10 Féminin
	U7 Masculin	U7 Féminin	U8 Masculin	U8 Féminin
2^e journée de match				
18h30	U10 Masculin	U10 Féminin	U9 Féminin	U9 Masculin
	U8 Masculin	U8 Féminin	U7 Masculin	U7 Féminin

S'il y a plus d'une partie sur le terrain dans la même soirée, il est possible que les coordonnateurs des clubs planifient les parties à compter de 18h15. Dans la mesure du possible, les parties impliquant des équipes éloignées pourront débuter à 18h30 selon la disponibilité du terrain et de la luminosité.

11- INSCRIPTION DES ÉQUIPES

Les formulaires accompagnant le cahier des charges doivent être expédiés au coordonnateur dans les délais exigés par la ligue. La facture en lien avec les frais d'inscription sera envoyée lors

de la première semaine de la saison. **Une amende de 50 \$** sera imposée avenant un retard de paiement. (Annexe 3)

Les frais d'inscription ne seront pas remboursables si une équipe est retirée après le dépôt de l'horaire préliminaire.

12- PRÉSENCE AUX RÉUNION

Les présences aux rencontres prévues au cahier des charges sont obligatoires et les décisions prises lors de ces réunions ne pourront être rediscutées en raison de l'absence d'un membre. Les représentants des clubs n'étant pas décisionnels, ceux-ci peuvent bénéficier d'un délai maximal de 48 heures pour valider avec leur conseil d'administration avant de s'exprimer par vote.

13- RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Nonobstant ce qui suit, les règlements de la FIFA s'appliquent à toutes les catégories.

1. Si une équipe prévoit manquer de joueurs pour une partie (moins que le nombre optimal), la ligue permet de prendre des joueurs de la même catégorie ou de catégorie inférieure afin de compléter l'équipe.
2. S'il est impossible d'atteindre le nombre de joueurs suffisant, la ligue propose, en respect avec les objectifs et afin d'éviter un déplacement inutile, de prendre les joueurs des 2 équipes et de les diviser pour amuser les joueurs disponibles. Les frais pour un forfait seront appliqués à l'équipe qui ne peut aligner le nombre de joueurs requis.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES SOCCER À 5 (U-7 ET U-8)

1. Pour le soccer à 5 (U7 et U8), une équipe devra aligner sur le terrain 5 joueurs (4 joueurs et 1 gardien).
2. Aucun forfait n'est possible pour ces catégories. Si une ou l'autre des équipes aligne moins de joueurs que le nombre minimal, les équipes sont invitées à mélanger les joueurs et faire un match amical.
3. La touche est exécutée à l'aide des pieds. Le joueur doit faire une passe à un coéquipier et non un dégagement. Les joueurs adverses devront respecter une distance d'au minimum 3 mètres avec le joueur qui exécute la touche.
4. Le coup de pied de coin est exécuté sous la supervision du meneur de jeu. Le joueur doit faire une passe à un coéquipier devant le but et non un dégagement. (étant donné que le jeu de tête n'est pas enseigné à cet âge).
5. Lors d'un coup de pied de but, l'équipe adverse doit être placée dans sa demie de terrain. Les joueurs de l'équipe en possession du ballon ont le droit d'être à l'intérieur de leur demie de terrain. Les joueurs de l'équipe adverse ne peuvent entrer dans la demie adverse tant que le ballon n'en est pas sorti ou avant qu'un joueur autre que le gardien n'ait touché au ballon dans cette zone.
6. Les changements de joueurs se font à la fin de chaque période, lorsque le meneur de jeu siffle. Le meneur de jeu repartira immédiatement une période. En fonction de la température et du nombre de joueurs, il sera possible d'effectuer des changements à l'intérieur des périodes de jeu en demandant au meneur de jeu.
7. Trois entraîneurs maximums seront acceptés par équipe. Aucun entraîneur ne sera autorisé sur le terrain avec les joueurs, mais les entraîneurs peuvent se déplacer tout autour du terrain.
8. Les spectateurs devront demeurer dans la section des estrades. Les spectateurs doivent être assis à l'opposé du banc des joueurs. Aucun spectateur ne sera toléré du côté des bancs des joueurs ou sur le jeu, sauf en cas d'urgence ou de circonstance exceptionnelle.
9. Il n'y a aucun coup de pied de réparation (penalty) et aucun carton jaune ou rouge.
10. Pour toutes les infractions aux Lois du jeu, la LSCP recommande le principe du laisser jouer. En ce sens, les seules fautes appelées seront les fautes faites de manière volontaire ou pouvant entraîner un risque de blessures, telles que : mains volontaires, jeu dangereux ou bousculade. Dans de tels cas, l'équipe fautive sera pénalisée d'un coup franc au centre du terrain et le meneur de jeu est invité à intervenir auprès des joueurs afin de les sensibiliser à ces comportements.
11. Lorsqu'un gardien effectue un arrêt, les joueurs de l'équipe adverse doivent retourner dans leur demie de terrain. Le gardien de but ne peut pas effectuer de dégagement aérien. Il doit faire une passe ou lancer le ballon à l'un de ses joueurs. Une fois que le gardien n'est plus en possession du ballon, les joueurs de l'équipe adverse peuvent entrer dans la demie adverse.

Terrain soccer à 5: La zone du gardien du soccer à 5, devrait être délimitée par une ligne et un cercle de mise au jeu devrait être délimité avec un diamètre de trois mètres (voir Annexe A).

Suggestion de la ligue: S'il y a un écart de 5 buts entre les 2 équipes, les entraîneurs peuvent refaire les équipes et les mixer ensemble. Les clubs devront s'assurer de rendre des dossards accessibles à l'ensemble de leurs équipes.

En annexe C, vous trouverez le carton réduit des règlements à imprimer.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LE SOCCER À 7 (U-9 ET U-10)

1. Pour le soccer à 7 , une équipe doit aligner 7 joueurs (6 joueurs et 1 gardien).
2. Une équipe perd par forfait, si elle aligne moins de moins de 5 joueurs pour le soccer à 7.
3. La touche est exécutée à l'aide des pieds. Aucun but ne peut être marqué directement sur une touche. Les joueurs adverses devront respecter une distance d'au minimum 6 mètres avec le joueur qui exécute la touche.
3. Le coup de pied de coin est effectué au pied par une passe au sol. La distance à respecter par l'adversaire est de 6 mètres.
4. Le coup de pied de but est effectué au pied et doit être une passe au sol. Lors d'un coup de pied de but, l'équipe adverse doit reculer derrière la ligne de retrait. L'équipe adverse à le droit de franchir la ligne de retrait dès que le coup de pied de but est exécuté. La ligne de retrait permet à l'équipe de construire le jeu, d'améliorer la prise de décision, d'améliorer l'occupation de l'espace et de diminuer les dégagements. La ligne de retrait est située à 5 mètres de la ligne médiane. Il est de la responsabilité de l'équipe receveuse de placer un cône à chaque extrémité de la ligne médiane. (Voir annexe B)
5. Quand le gardien de but a le ballon dans ses mains, il ne pourra pas le dégager à la volée ou à la demi-volée afin d'éviter une perte de ballon, de favoriser le jeu court, de forcer les non-porteurs à se rendre disponibles et de diminuer les risques de ballons aériens (têtes). Lorsque le gardien de but a le ballon dans ses mains, il doit relancer le jeu en faisant une passe avec ces mains ou en remettant le ballon au sol.
6. Les changements de joueurs doivent être demandés à l'arbitre et approuvés par ce dernier. Ces changements de joueurs s'effectuent lors d'une touche offensive, d'un coup de pied de but, lors d'un but ou lorsqu'un joueur est blessé.
7. Trois entraîneurs maximums seront acceptés par équipe. Aucun entraîneur ne sera autorisé sur le terrain avec les joueurs et ils devront demeurer dans la zone technique.
8. Les spectateurs devront demeurer dans la section des estrades. Les spectateurs doivent être assis à l'opposé du banc des joueurs. Aucun spectateur ne sera toléré du côté des bancs des joueurs ou sur le jeu, sauf en cas d'urgence ou de circonstance exceptionnelle.
9. Fautes et incorrections: Identique à celle de la Loi XII des Lois du jeu de la FIFA sous réserve des modifications suivantes :
 - a) Tous les coups francs prévus comme sanctions sont directs
 - b) Si un joueur de l'équipe défendante commet, dans la surface de réparation, une des dix (10) fautes majeures décrites dans les Lois du Jeu de la FIFA, il sera pénalisé d'un coup de pied de réparation à une distance de sept (7) mètres.

c) Pour tout autre faute commise à l'intérieur de la zone de réparation qui en temps normal au soccer à 11 serait pénalisée d'un coup franc indirect, le ballon sera placé au point le plus près de l'infraction, mais à l'extérieur de la surface de réparation. Le coup franc sera direct.

d) L'arbitre peut avertir un joueur (carton jaune) ou l'exclure (carton rouge) définitivement du match. Dans un tel cas, le joueur peut être remplacé par un autre joueur.

Terrain soccer à 7: La zone de but en soccer à 7 est délimitée par un rectangle, tel que décrit dans le manuel du soccer à 7 de la fédération de soccer.

En annexe C, vous trouverez le carton réduit des règlements à imprimer.

ÉCHÉANCIER DE LA SAISON 2024

Semaine du 4 février	1 ^{re} réunion du C.A. Corrections et approbation du cahier des charges
Semaine du 1er avril	2 ^e réunion du C.A. Prise des données pour voir la tendance LSCP (nos intentions)
Jeudi 11 avril	Dépôt des inscriptions à la LSCP
Jeudi 18 avril	Inscription des équipes en LD et LSQM
Vendredi 10 mai	Date limite pour les clubs pour attribuer les terrains et les heures
Mardi 14 mai	Dépôt de l'horaire préliminaire
Vendredi 17 mai	Date limite demande de correction
Mardi 21 mai	Publication des horaires sur Kreezee
Lundi 27 mai	Début de la saison
Semaine du 8 juillet	3 ^e réunion du C.A. (Facultative) Ajustement ou correctif au déroulement de la saison
Du 21 juillet au 3 août	Pause des matchs (semaine de la construction)

Vendredi 23 août	Fin de la saison
Septembre-Octobre	4 ^e réunion du C.A. Bilan de la saison estivale 2023

**Annexe 1 - Grille des distances. Les distances sont calculées pour un aller seulement.
(Source : site Internet de Transport Québec)**

	Cap-Santé	Donnaco na	Neuville	Pont-Rouge	Portneuf	Ste-Catherine	St-Marc	St-Raymond
Cap-Santé		5 KM	17 KM	12 KM	10 KM	28 KM	29 KM	34 KM
Donnaco na	5 KM		12 KM	12 KM	16 KM	28 KM	32 KM	33 KM
Neuville	17 KM	12 KM		11 KM	27 KM	27 KM	43 KM	32 KM
Pont-Rouge	12 KM	12 KM	12 KM		22 KM	17 KM	40 KM	22 KM
Portneuf	10 KM	16 KM	27 KM	27 KM		31 KM	20 KM	32 KM
Ste-Catherine	28 KM	28 KM	27 KM	17 KM	31 KM		53 KM	21 KM
St-Marc	29 KM	32 KM	43 KM	40 KM	20 KM	53 KM		36 KM
St-Raymond	34 KM	34 KM	32 KM	22 KM	32 KM	21 KM	36 KM	

Annexe 2 – Tarif d'arbitrage

(Source : Tableau des frais 2024 de l'ARSQ)

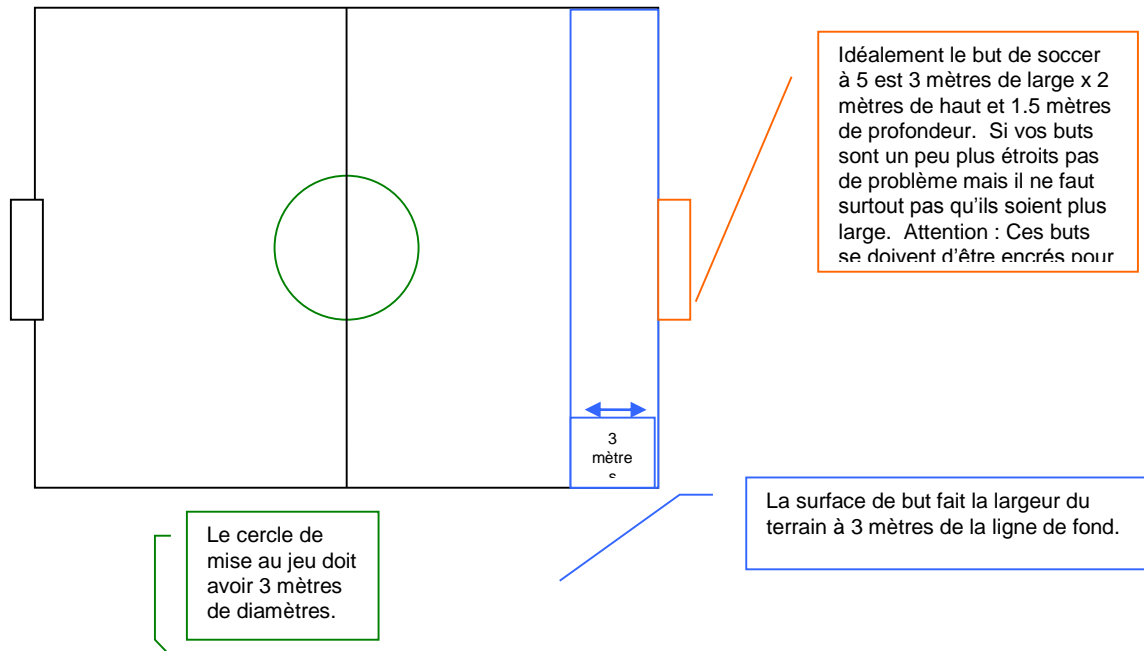
Catégorie	Arbitre	Arbitre assistant
Senior	57\$	36\$
U-18	56\$	35\$
U-16	47\$	31\$
U-14	43\$	29\$
U-11, U-12	27\$	23\$
U-9, U-10	24\$	-
U-7, U-8	20\$	-

Annexe 3 - Tableau des amendes

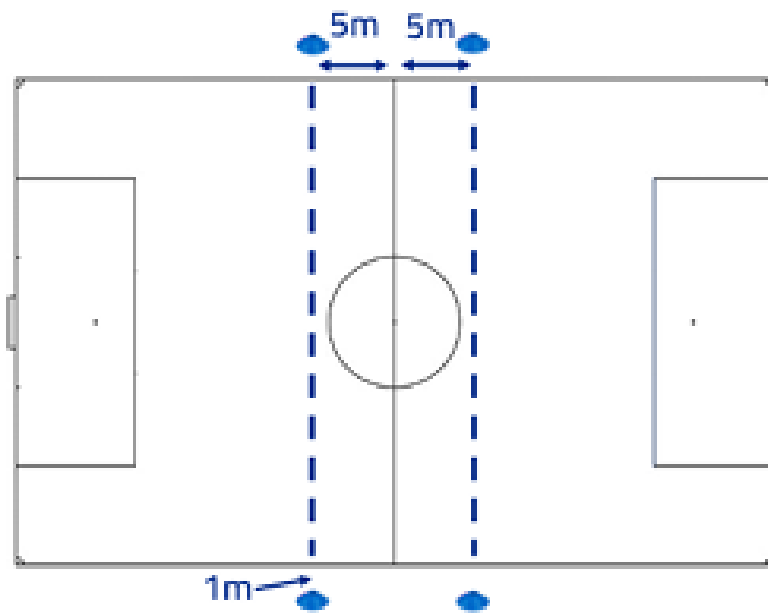
Identification	Pénalité
Arbitre non présent à la partie	Salaires de l'arbitre (tarif ARSQ 2024)
Forfait ou retrait volontaire	25 \$ si appel ou 50\$ si non appel (délai 2h min)
Forfait de l'équipe visiteuse	25 \$ si appel ou 50\$ si non appel + perte de privilège pour match retour (délai 2h min)
Refonte du calendrier (forfait général)	100 \$

Retard du dépôt des inscriptions	25 \$ par équipe
Retard changement au calendrier	25 \$
Partie non recédulée	25 \$ sauf si entente (passée par le coordonnateur)
Retard sur le paiement final à la ligue	50 \$

Annexe A (Plan du terrain soccer à 5)



Annexe B (Ligne de retrait en soccer à 7)



Annexe C (Carton réduit des règlements)

À venir...